

Villiers-sur-Orge, le 25/03/2024

Pôle citoyen

N/REF : GF/SM/TQ/2023-10

CHARTE DE COMMUNICATION

La Ville à pour volonté de relayer les informations et événements des associations. Elle leur met à disposition divers supports d'affichage pour promouvoir leurs actions. Sauf affichage libre, tout affichage sur les panneaux municipaux impose la délivrance d'une autorisation.

L'autorisation d'affichage est soumise au respect du règlement suivant :

- Toute publicité et tout affichage, quels qu'en soient les émetteurs, sont strictement interdits en dehors des espaces prévus à cet effet.
- Sont notamment prohibés les affichages sauvages, sur les arbres, poteaux électriques, feux tricolores ou panneaux de signalisation routière conformément aux articles L581-4 et suivants du code de la route.
- Tout affichage à but commercial, politique, religieux ou à caractère raciste est strictement interdit.
- La mise en place de calicot est autorisée après validation de la demande au préalable (dans la limite de x2 calicots par évènement).
- Les panneaux municipaux sont réservés en priorité à l'affichage de la Ville de Villiers-sur-Orge, aux associations ayant leur siège sur la commune et à la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne. Les affiches extérieures sont acceptées, dans la mesure de la place disponible, pour des grandes causes nationales ou de santé publique.
 - Dimension maximum supporté : A3 (x1 par panneau).
 - Le temps d'affichage est fixé à 15 jours maximum avant la date de l'événement. (hors banderole et événement sous inscription, délais 1 mois maximum)
 - La Ville se réserve un droit d'arbitrage en fonction des demandes et disponibilités des panneaux.

Sont à votre disposition, différents supports municipaux :

Le petit Villiérain et son agenda, le site internet et son agenda en ligne, les réseaux sociaux.

Contact → Pole-citoyen@vso91.fr

Réduisons notre empreinte carbone, privilégions la communication numérique.



Téléphone : 01 69 51 71 00

Pôle citoyen

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE SUR VOIE PUBLIQUE

Au Pôle citoyen 6, rue Jean Jaurès 91700 VILLIERS-SUR-ORGE

1- ORGANISATEUR Nom de l'association : Nom du responsable : <u>a</u>: 2- CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR PANNEAU MUNICIPAL Nom de l'événement : Date de l'événement : Nombre de personne attendues : Dimension de votre affichage : 3- AUTRES DEMANDES: Emplacement du/des calicot(s) (2 maximum):..... Votre demande sera traitée et validée suivant la chartre de communication. Pour toutes autres demandes de "partage" sur les réseaux sociaux de la commune, nous vous prions d'adresser votre demande directement par e-mail à l'adresse suivante : pole-citoyen@vso91.fr

Réduisons notre empreinte carbone, privilégions la communication numérique.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte en annexe et m'engage à la respecter dans son intégralité.